



CESER Bourgogne Franche-Comté

Séance plénière du 14 Octobre 2025

Rapport 4.2 de l'exécutif régional : Stratégie régionale de la maintenance ferroviaire

Déclaration de David Fayard au nom de la CGT

Ce rapport propose 3 angles de lecture :

l'un technique avec la construction imposée de nouveaux ateliers de maintenance adaptés aux nouveaux matériels roulants. Ils sont indispensables au regard des spécificités techniques (longueur, principaux accessoires en toiture et non plus sous caisses) et ont besoin d'équipement et outillages eux aussi adaptés. Principal bémol à ce stade, le sous dimensionnement prévisible et la saturation à venir à Perrigny avec l'accroissement de la flotte de rames 6 caisses.

Le deuxième angle est le transfert de propriété qui à l'avantage de donner à la région des actifs immobiliers comme contreparties des investissements portés , mais au prix de complexes tractations sur la domanialité et la désimbrication de certaines parties du réseau. L'exemple de Chalon ou la difficulté impose de passer par une étape de location avant transfert de voie de services.

Le troisième angle est celui de l'ouverture à la concurrence qui oblige en plus des deux premiers d'affecter ces ateliers et voies à chacun des 4 lots d'exploitation issus du découpage et en créant des barrières entre chaque lot et installation ferroviaire. Plus de mutualisation des rames, de dépannage, de possibilité d'avitaillement en carburant au détriment de l'efficacité de la production et générateur de surcouts et de trajets parasites pénalisants.

Pour éviter un débat trop technique, la CGT confirme qu'elle continue de combattre l'ouverture à la concurrence et les effets contreproductifs qu'elle génère et que pour nous, cela dépasse les simples attentions pointées par l'avis que nous partageons mais que nous ne pouvons cautionner en l'état.

Dans la suite de nos expressions précédentes la CGT votera contre l'avis